

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1992)

**Artikel:** Alp Transit : oui au chemin de fer  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-676327>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AlpTransit: Oui au chemin de fer

*Le 27 septembre 1992, le résultat était clair: 63,6 pour cent du peuple suisse a dit oui à AlpTransit, épine dorsale du trafic national et international, née de la politique des transports de la Confédération. Grâce à AlpTransit, la Suisse se connectera au réseau à hautes performances des chemins de fer européens et incitera, par une offre compétitive, à transférer le trafic des marchandises de la route au rail. AlpTransit contribuera aussi à rapprocher les diverses parties de notre pays.*

Pour les CFF, l'année s'est déroulée sous le signe de la planification. Au cœur des activités: la comparaison détaillée des variantes de tracé entre Arth-Goldau et Lugano, en vue d'établir une nouvelle ligne comprenant un tunnel de base sous le massif du St-Gothard et un raccordement avec la Suisse orientale. Les CFF assument la responsabilité du respect des coûts, des délais et de la qualité, ceci aussi bien pour la planification que pour la réalisation. La nouvelle ligne devrait être mise en service en 2008.

Les Cantons et les Communes ont été consultés dès le début de la planification. Ainsi, de bonnes solutions ont pu être trouvées au moment opportun. Cela permettra d'éviter les oppositions locales et, partant, des frais supplémentaires et des retards dans la construction.

### Contraintes techniques

La pièce maîtresse de la nouvelle ligne est constituée par le tunnel de base qui reliera Amsteg ou Erstfeld et Bodio. La construction de cet ouvrage devra affronter une combinaison de facteurs complexes qui, d'ordinaire, se présentent isolément. En effet, les problèmes de géologie s'ajouteront à ceux que constitue l'énorme masse de roches culminant à 2300 mètres au-dessus du tunnel, qui produira une pression et une température élevées. Ces conditions particulières ont été déterminantes lorsque, en 1992, il s'est agi de rechercher la meilleure solution. En revanche, la longueur du tunnel, qui atteindra 57 kilomètres, ne constitue pas une nouveauté. Des ouvrages de cette envergure ont déjà été percés ou sont projetés, à savoir le tunnel de Seikan, l'Eurotunnel ainsi que les futurs tunnels de base du Brenner et du Mont-Cenis.

### Premier grand chantier: 1993

En 1993 s'ouvrira le premier grand chantier d'AlpTransit. Il s'agira d'une galerie de sondage qui partira de Polmengo pour s'enfoncer dans la région géologiquement délicate qui se trouve sous le Lukmanier. La mise au concours des travaux a suscité un vif intérêt.

Les bases permettant de prendre une décision quant au genre de tunnel à construire ont été élaborés en 1992, également dans les délais prévus. Le choix porte sur un tunnel à double voie ou diverses variantes de tunnels à une voie. Malgré sa longueur, le tunnel pourra être creusé relativement rapidement, grâce à une subdivision en quatre tronçons sur lesquels les travaux se dérouleront simultanément. Un des trois accès intermédiaires sera constitué d'un puits de 800 mètres à Sedrun dans l'Oberland grison.

### Organisation efficace

Aux CFF, la direction du projet AlpTransit est autonome sur le plan de l'organisation et des finances. Les autres services spécialisés de l'entreprise collaborent toutefois étroitement pour faire profiter le projet de leur savoir-faire. Ainsi, la nouvelle ligne pourra être intégrée sans problème dans le réseau existant. Par ailleurs, il est fait appel à de nombreux spécialistes de l'extérieur.

L'enjeu est de taille: Il s'agit de trouver des solutions optimales aussi bien du point de vue économique que technique, qui tiennent compte de l'évolution du chemin de fer jusque dans un lointain avenir. En effet, AlpTransit se construit pour plusieurs générations. Des centaines d'ingénieurs et des milliers d'ouvriers réaliseront la nouvelle ligne du St-Gothard.

### Le tracé à la loupe

Le référendum lancé contre l'arrêté fédéral avait momentanément mis en veilleuse les travaux de planification, ce qui n'a pas empêché les CFF de fixer un tracé pour l'avant-projet au printemps 1993, soit dans les délais prévus. Reposant sur une analyse fouillée des diverses possibilités, le tracé retenu est justifié. L'avant-projet sera présenté d'ici à la fin de 1993, assorti le cas échéant de variantes pour les tronçons critiques. La procédure de

consultation se déroulera l'année suivante et le Conseil fédéral pourra vraisemblablement prendre sa décision à fin 1994.

